

Caisse de compensation

Près de 2 milliards de DH d'arriérés sur le gaz butane et le sucre



À fin avril, la facture globale de la subvention du gaz butane et du sucre a atteint plus de 5,2 milliards de DH, en hausse de 66% par rapport à la même période de 2016.

À fin mai, les arriérés de la Caisse de compensation s'élèvent à 1,82 milliard de DH, dont 1,51 milliard dus aux opérateurs du gaz butane et le reste aux sociétés actives dans le secteur du sucre. Ces arriérés concernent les mois de mars et avril 2017.

À fin mai 2017, les arriérés de la Caisse de compensation s'élèvent à 1,82 milliard de DH. Les créances dues aux opérateurs du gaz butane atteignent 1,51 milliard. Celles aux sociétés actives dans le secteur du sucre dépassent les 310 millions de DH. Ces arriérés «concernent les mois de mars et avril 2017», souligne la Caisse de compensation dans son dernier rapport d'activité qui met en lumière les principaux indicateurs financiers de la subvention, ainsi que leur évolution.

L'institution indique, en outre, que le paiement de la subvention (dossiers réglés) relative aux deux produits subventionnés s'est élevé, au 31 mai dernier, à près de 6,55 milliards de DH, dont 4,20 milliards pour le gaz butane et 2,35 milliards pour le sucre. Par ailleurs, dans son dernier rapport d'activité, la Caisse a publié les chiffres relatifs à l'évolution de la charge de compensation au titre des quatre premiers mois de l'année 2017 comparée à la même période de 2016, telle qu'arrêtée au 31 mai dernier. Selon ce document, et à fin avril 2017, la charge de compensation a atteint plus de 5,2 milliards de DH, en nette hausse de 66% par rapport à la même période de 2016. La facture du gaz

butane a explosé de 73% à 3,766 milliards de DH. Cette montée en flèche s'explique notamment par la hausse des prix constatée à l'échelle internationale et de l'augmentation des quantités consommées déclarées. En effet, les quantités de gaz butane mises à la consommation se sont élevées à 783.576 tonnes, au cours des quatre premiers mois de l'année 2017, contre 769.933 la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 2%.

Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, la facture est également salée. Elle marque une hausse de 44% à 1,443 milliard. Cette charge reflète des évolutions observées sur le marché local et celui de l'import. En effet, la Caisse note une hausse de 1% de la charge relative à la subvention du sucre local, qui passe à 1,139 milliard de DH.

Quant aux importations de sucre brut, même si elles ont enregistré une baisse de 10,11% en volume, la valeur de la subvention a atteint une charge de 304 millions de DH, contre une recette en faveur de la Caisse de compensation de 105 millions enregistrée en fin avril 2016.

«Cette situation s'explique par une grande exposition à la fluctuation des cours sur le marché international, qui est passé de 357 dollars/tonne en moyenne entre janvier et avril 2016, à 490 pour la même période de l'année 2017, soit une augmentation de 37%», explique la Caisse. ■

Moncef Ben Hayoun

Le paiement de la subvention (dossiers réglés) relative aux deux produits subventionnés s'élève, au 31 mai, à près de 6,55 milliards de DH, dont 4,2 milliards pour le gaz butane.